

---

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1 Identificateurs de produit**

Nom du produit : Cerium(III) nitrate hexahydrate

Code Produit : 202991

Marque : Aldrich

No.-CAS : 10294-41-4

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société : Sigma-Aldrich Canada Co.  
2149 Winston Park Drive  
OAKVILLE ON L6H 6J8  
CANADA

Téléphone : +1 9058299500

Fax : +1 9058299292

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'Appel d'Urgence : +1-703-527-3887 (CHEMTREC)

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)**

Matières solides comburantes (Catégorie 3), H272

Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

Pictogramme



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du

P305 + P351 + P338 + P310 visage.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## 2.3 Dangers non classifiés ailleurs - aucun(e)

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Synonymes : Cerous nitratehexahydrate

Formule :  $CeN_3O_9 \cdot 6H_2O$

Poids moléculaire : 434.22 g/mol

No.-CAS : 10294-41-4

No.-CE : 233-297-2

#### Composants dangereux

Composant	Classification	Concentration*
<b>Cerium(III) nitrate hexahydrate</b>	Ox. Sol. 3; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H272, H318, H410	90 - 100 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

##### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### 5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker sous gaz inerte. Sensible à l'air. Hygroscopique.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 5.1B: Matières dangereuses oxydantes

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |   |
|--|---|
| a) Aspect  | Forme: Cristaux avec des morceaux<br>Couleur: jaune |
| b) Odeur   | Donnée non disponible                               |
| c) Seuil olfactif  | Donnée non disponible                               |
| d) pH  | Donnée non disponible                               |
| e) Point de fusion/point de congélation                            | Point/intervalle de fusion: 57 °C (135 °F)          |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition           | Donnée non disponible                               |
| g) Point d'éclair  | Non applicable                                      |
| h) Taux d'évaporation  | Donnée non disponible                               |
| i) Inflammabilité (solide, gaz)                                    | Ce produit n'est pas inflammable.                   |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Donnée non disponible                               |

k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	600 g/l - OCDE ligne directrice 105 - soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto- inflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non explosif
t) Propriétés comburantes	La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.

## 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension superficielle 73.1 mN/m à 20.6 °C (69.1 °F)

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

hygroscopique Sensible à l'air.

### 10.5 Matières incompatibles

agents réducteurs forts, Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes d'azote (NOx), oxydes de cerium  
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible  
En cas d'incendie : voir section 5

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 4,200 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 401)

Inhalation: Donnée non disponible

DL50 Dermale - Rat - > 2,000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)

Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau  
(Test de Draize)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

test in vivo - Souris

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
(OCDE ligne directrice 429)

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

### **Cancérogénicité**

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**

RTECS: FK6300000

une exposition répétée ou prolongée peut causer : , Troubles sanguins, L'aspiration ou l'inhalation peut causer une pneumonie chimique, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Estomac - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

---

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0.3 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Essai en semi-statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 6.9 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues NOEC - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.46 mg/l - 72 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### **12.6 Autres effets néfastes**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Donnée non disponible

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

#### Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TDG (Canada)

Numéro ONU: 1477    Classe: 5.1    Groupe d'emballage: III  
Nom d'expédition des Nations unies: NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.

non

Poison Inhalation Hazard: Non

### IMDG

Numéro ONU: 1477    Classe: 5.1    Groupe d'emballage: III    EMS-No: F-A, S-Q  
Nom d'expédition des Nations unies: NITRATES, INORGANIC, N.O.S. (Cerium(III) nitrate hexahydrate)  
Polluant marin: non

### IATA

Numéro ONU: 1477    Classe: 5.1    Groupe d'emballage: III  
Nom d'expédition des Nations unies: Nitrates, inorganic, n.o.s.

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ox. Sol.	Matières solides comburantes

### Information supplémentaire

Copyright 2016 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Version: 4.7

Date de révision: 01/02/2018

Date d'impression:  
04/24/2018

